

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2017

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-huit mars deux mille dix-sept à 18h00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint 77567, salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Michel BISSON, Président délégué.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Farouk ALOUANI, Mme Edith MAURIN.

Commune de Courcouronnes :

Mme Laurence HEQUET.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ.

Commune de Grigny :

M. Jacky BORTOLI, Mme Fatima OGBI, M. Philippe RIO.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Absents excusés représentés :

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET donne pouvoir à Karl DIRAT

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE donne pouvoir à René RETHORE

Commune de Combs-la-Ville :

M. Bernard BAILLY donne pouvoir à Françoise SAVY

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ donne pouvoir à Thierry LAFON

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY donne pouvoir à Catherine ALIQUOT-VIALAT

ABSENTS EXCUSES :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT.

Commune de Ris-Orangis :

M. Serge MERCIÉCA

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI,

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Dominique CAROTINE, Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER.

Le secrétaire de séance : M. François GROS

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 29

DELIBERATION N°DEL-2017/83 : PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2017

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 28 février 2017.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/84 : PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA GRANDE BORNE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE POUR LA FINALISATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage à signer avec l'Etablissement Public Territorial 12, Grand Orly Seine Bièvre et ses 3 annexes pour la finalisation du programme des opérations du projet de rénovation urbaine du quartier de la Grande Borne.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*** arrivé de Mr Jean-Pierre BECHTER.**

DELIBERATION N°DEL-2017/85 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE POUR LES ETUDES A MENER DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DES NOUVEAUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRIGNY ET VIRY-CHATILLON

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de groupement de commande avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et son annexe financière.

PRECISE que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est le coordonnateur du groupement de commande.

PRECISE que la commission des marchés du groupement sera :

- Soit une commission ad hoc,
- Soit adossée à la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

PRECISE que les membres seront désignés par le conseil communautaire ou le Président, conformément aux compétences de chacun.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/86 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR CESARIA NUNES MEDIATRICE DE SENART

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention quadripartite de formation professionnelle concernant la médiatrice Césaria Nunes à intervenir entre l'intéressée, la commune de Moissy Cramayel, le PERF 91 et Grand Paris Sud.

PRECISE que la formation se déroulera du 3 avril 2017 au 27 mars 2018, et s'élève à 5 996,40 € TTC.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

*** arrivée de Mme Line MAGNE.**

DELIBERATION N°DEL-2017/87 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE – ESSONNE- SENART ET LA VILLE DE GRIGNY CONCERNANT LA MAISON DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre Grand Paris Sud (pour la Maison de l'Innovation Pédagogique) et la commune de Grigny (pour le Point Information jeunesse).

PRECISE que ce partenariat couvre les années 2017 et 2018, et est reconductible.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents consécutifs à cette convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/88 : CREATION DE 24 POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 5 postes de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'attaché
- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur
- 3 postes d'adjoint territorial du patrimoine
- 1 poste d'assistant de conservation

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération au chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/89 : CREATION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création du poste suivant au tableau des effectifs :

- 1 poste d'enseignant artistique principal de 1ère classe à raison de 13 heures hebdomadaire sur 20 heures,

DIT que les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération au chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/90 : APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN(E) ASSISTANTE SOCIAL(E) PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention relative à la mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) par le Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile de France au bénéfice de ses agents qui le souhaiteraient.

Dit que les interventions seront payées à la vacation au tarif de 40 € au titre de l'année 2017 € pour une vacation horaire.

Dit que les tarifs sont révisables chaque année et qu'ils s'appliqueront de plein droit sans nouvelle délibération.

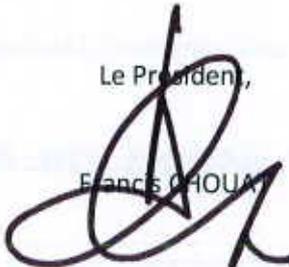
Dit que ladite convention prend effet à compter de sa date de signature et ce pour une durée de 3 ans.

Autorise le Président, ou son représentant à signer ladite convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Courcouronnes, le 06 AVR. 2017

Le Président,

Francis CHOUA